



CC du Sud Estuaire (Siren : 244400586)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Paimboeuf
Arrondissement	Saint-Nazaire
Département	Loire-Atlantique
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	10/06/1996
Date d'effet	10/06/1996

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Accord local
Nom du président	M. Yannick MOREZ

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Mairie de Paimboeuf
Numéro et libellé dans la voie	6 Boulevard Dumesnildot
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	44560 PAIMBOEUF
Téléphone	02 40 27 70 12
Fax	02 40 27 79 33
Courriel	j.palgeaud@cc-sudestuaire.fr
Site internet	www.cc-sudestuaire.fr

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	oui
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	oui
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	31 460
-----------------------------	--------

Densité moyenne	155,04
-----------------	--------

Périmètre

Nombre total de communes membres : 6

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
44	Corsept (214400467)	2 687
44	Frossay (214400616)	3 304
44	Paimboeuf (214401168)	3 119
44	Saint-Brevin-les-Pins (214401549)	14 774
44	Saint-Père-en-Retz (214401879)	4 765
44	Saint-Viaud (214401929)	2 811

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 35

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie - Hydraulique <i>schéma directeur des eaux pluviales urbaines</i>
Environnement et cadre de vie - Eau (Traitement, Adduction, Distribution) <i>Alimentation en eau potable sur le territoire de la Communauté de Communes du Sud Estuaire</i> - Assainissement collectif <i>Alimentation en eau potable sur le territoire de la communauté de communes du Sud Estuaire</i> - Assainissement non collectif - Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Elimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés Gestion de la collecte et de la collecte sélective des ordures ménagères Réalisation et gestion de tout équipement nécessaire à l'élimination et la valorisation des déchets ménagers et assimilés Réalisation et gestion des déchetteries Négociation sur la mise en application du plan départemental de traitement des ordures ménagères</i> - GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique - GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau - GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer - GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines - Autres actions environnementales <i>Actions de reconquête d'espaces délaissés (aménagements touristiques et de loisirs, reforestation). Démoustication. Création de Zone de Développement Eolien (ZDE)</i>
Sanitaires et social - Action sociale <i>°) Actions sociales : A/ Politique de l'Enfance et de la Jeunesse - Relais Assurances Maternelles - Animation Jeunesse - Haltes-garderies, crèches, multi-accueil, péri scolaire, centre de loisirs sans hébergement (CLSH) - Actions « Ville-Vie-Vacances » ou similaires. B/ Personnes âgées - Guichet Unique d'Information aux Personnes Agées - Centre local d'information et de coordination gérontologique (CLIC) - Téléalarme - Repas à domicile - Hébergement temporaire C/ Emploi - Guichet Unique Emploi - Accueil, information, orientation et accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans par la</i>

création de structures de type PAIO ou mission locale pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes,

Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire et de zones d'activités commerciales et de zones d'activités intercommunales ; actions de développement économique. Sont d'intérêt communautaire toutes les nouvelles zones ou extension de zones sur le territoire de la communauté de communes. * Etude collective des projets de développement. * Réalisation, gestion et promotion de la zone industrielle intercommunale Estuaire Sud. * Réalisation et gestion de tout équipement d'accompagnement de cette zone. * La présente compétence de développement économique s'exercera également sur toute extension future de la zone Estuaire Sud ou sur la création de toute nouvelle zone d'activités intercommunales qui serait initiée sur le territoire de la communauté de communes. * Acquisition, aménagement, construction, extension d'ateliers relais ou de bâtiments industriels, commerciaux ou de service, situés en secteur ou parc d'activités intercommunaux ou communaux. * Mise en œuvre d'une opération de restructuration de l'artisanat et du commerce (ORAC)

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs
- Gestion et coordination des écoles de musique implantées sur le territoire de la communauté de communes (Paimboeuf et Saint-Brévin-les-Pins) - * Gestion des piscines et construction, rénovation, extension des piscines implantées sur le territoire de la communauté de communes (Paimboeuf et Saint Brévin les Pins) et gestion de l'aménagement de l'aire de baignade de Saint-Viaud * Gestion, rénovation et extension de la piste de patinage de Saint-Viaud. Participation et soutien à l'animation sportive départementale ; création et gestion d'un service intercommunal des sports. Aires de baignade d'intérêt communautaire : gestion et construction et aménagement ; Est d'intérêt communautaire l'aire de baignade du plan d'eau de Saint Viaud.

- Activités sportives

Participation et soutien à l'animation sportive départementale ; création et gestion d'un service intercommunal des sports

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- Schéma de secteur

- Schéma directeur et schéma de secteur, aménagement rural, zone d'aménagement concerté (Z.A.C.) d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire toutes les Z.A.C. qui contribuent à la réalisation des zones d'intérêt communautaire visées à l'article 4-I-2. Création, entretien et mise en valeur de chemins pédestres et cyclistes

- Plans locaux d'urbanisme

Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

Schéma directeur et schéma de secteur, aménagement rural, zone d'aménagement concerté (Z.A.C.) d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire toutes les Z.A.C. qui contribuent à la réalisation des zones d'intérêt communautaire visées à l'article 4 I 2. Création, entretien et mise en valeur de chemins pédestres et cyclistes

- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports

Transports de personnes, et notamment des enfants et des personnes âgées vers les centres d'activités intercommunales, après accord si nécessaire des autorités organisatrices de transports publics.

- Transport scolaire

5°) 2- Transports scolaires : - l'organisation et le fonctionnement des transports scolaires - l'acheminement aller-retour des élèves pour l'activité piscine durant l'ouverture des établissements scolaires - l'acheminement aller-retour des élèves - centre d'accueil périscolaires-écoles dans les limites des moyens mis à disposition

- Organisation des transports non urbains

Transports de personnes, et notamment des enfants et des personnes âgées vers les centres d'activités intercommunales, après accord si nécessaire des autorités organisatrices de transports publics.

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

*Création, aménagement, entretien de la voirie * Création, aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire*
*Sont d'intérêt communautaire les voiries d'accès ou internes aux zones d'intérêt communautaire, aux Z.A.C. d'intérêt communautaire, aux déchetteries et centres de tri, ainsi que les voies internes des zones d'activités communales existantes. Sont d'intérêt communautaire les voies de découvertes touristiques qui relient les communes suivant les plans annexés aux statuts. * instruction des demandes d'alignement. * instruction des déclarations d'intention de commencement des travaux à DICT.*

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

développement touristique : - action et promotion touristique du territoire de la communauté de communes du Sud Estuaire - pôle éco-touristique de Frossay - pôle touristique communautaire et financement des offices de tourisme

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

Elaboration et mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat. Politique Locale de l'Habitat qui comprend : A / O.R.A.H. à O.P.A.H. ravalement de façades. B / Hébergement en faveur des apprentis, des étudiants et des travailleurs saisonniers. C / Opération Régionale de Rénovation Énergétique et Thermique (O.R.R.E.T.).

- Politique du logement non social

Construction, rénovation, entretien et gestion des bâtiments d'intérêt communautaire destinés aux services publics. Sont d'intérêt communautaire les bâtiments des gendarmeries de Paimboeuf, Saint-Brévin-les-Pins, Saint-Père-en-Retz.

- Politique du logement social

Politique Locale de l'Habitat qui comprend : Hébergement en faveur des apprentis, des étudiants et des travailleurs saisonniers.

- Politique du logement étudiant

Politique Locale de l'Habitat qui comprend : Hébergement en faveur des apprentis, des étudiants et des travailleurs saisonniers.

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Politique Locale de l'Habitat qui comprend : O.R.A.H. à O.P.A.H. ravalement de façades.

- Amélioration du parc immobilier bâti

Construction, rénovation, entretien et gestion des bâtiments d'intérêt communautaire destinés aux services publics. Sont d'intérêt communautaire les bâtiments des gendarmeries de Paimboeuf, Saint-Brévin-les-Pins, Saint-Père-en-Retz.

Infrastructures

- Eclairage public

Investissement en éclairage public en ce qui concerne le domaine communautaire

- Pistes cyclables

à Création, entretien et mise en valeur de chemins pédestres et cyclistes.

Autres

- Gestion d'un centre de secours

Gestion des centres de secours Incendie de Paimboeuf et Saint-Brévin-les-Pins: -Cette compétence est exercée par représentation substitution dans le SISLI de St Père en Retz. -Installation et entretien des poteaux d'incendie ou de tout autre moyen d'approvisionnement en eau pour la défense incendie.

- NTIC (Internet, câble...)

Numérisation des documents cadastraux des 6 communes de la Communauté de Communes du Sud Estuaire et mise en place d'un système d'information géographique.

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

- Autres

Construction, rénovation, entretien et gestion des bâtiments d'intérêt communautaire destinés aux services publics. Sont d'intérêt communautaire les bâtiments des gendarmeries de Paimboeuf, Saint-Brévin-les-Pins, Saint-Père-en-Retz. Instruction pour le compte des communes des autorisations d'occupation et d'utilisation des sols

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
44	syndicat Grand-Lieu Estuaire (SGLE) (200003317)	SM fermé	345 727
44	Syndicat de la Loire Aval (200055127)	SM ouvert	1 500 928
44	SM Atlantic'eau (254401094)	SM fermé	540 558
44	PETR du Pays de Retz (200060838)	SM fermé	168 929
44	SM d'étude et de développement des services et des réseaux de communications électroniques des Pays de la Loire (MEGALIS)	SM ouvert	2 602 113
44	Territoire d'énergie Loire Atlantique (TE44) (200014926)	SM fermé	726 786

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)